



## Commune de DISSAY

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2011

L'an deux mille onze, le 20 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Sophie SEGUIN Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean-Marie THEBAULT.

**POUVOIRS** : Madame Marie France ROBIN représentée par Madame Annick PLUMEREAU, Madame Marie France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE.

**Absente**: Mme Arlette BRISON, Mme Véronique PELOQUIN

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance.

### Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2011

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération n°01/20102011 : Vote de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

**Vu** la délibération de la commune de DISSAY en date du instituant une taxe locale d'équipement à hauteur de 3%,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le Conseil Municipal de DISSAY, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune, la taxe d'aménagement au taux de 4% (choix de 1% à 5%) ;**

- **d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :**  
1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Vote de cette taxe pour un taux de 4 % : 11  
Vote de cette taxe pour un taux de 4.5 % : 9  
Abstentions : 02

### **Délibération n°02/22092011 : Indemnité de conseil alloué aux comptables**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'arrêté ministériel référent,  
Vu le courrier de la trésorerie en date du 09 septembre 2011 relatif à l'indemnité du comptable pour l'année 2011,  
CONSIDERANT :  
Qu'il est possible au conseil municipal d'allouer une indemnité au comptable public pour son rôle de conseil,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Accepte le versement de l'indemnité au comptable pour l'année 2010 dont le montant s'élève à 488 €90.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°03/20102011 : Admission en non-valeur ur budget assainissement**

Suite à un certificat d'irrecouvrabilité Monsieur le Trésorier Municipal demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget assainissement.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 1618.99 € sur le budget assainissement.

Les crédits seront inscrits au budget assainissement 2011, au compte 654.

### **Délibération n°04/20102011: Décision modificative n 6-Bugdet assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°08/14042011 concernant le vote du budget assainissement,  
Vu la délibération du 19 mai 2011 concernant la décision modificative n°1,

Vu les décisions du Maire prises en matière budgétaire sur le budget assainissement,  
Vu la décision modificative prise en conseil municipal le 22 septembre 2011,  
Vu l'insuffisance de crédits budgétaires sur le chapitre 65,

Considérant qu'il convient de prendre une décision modificative,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre/Compte	Recettes	Dépenses
CH011/c622		-3000.00 €
CH65/C654		+1626.00 €
CH65/C658		+1374.00 €
Total		0

### **Délibération n°05/20102011 : Admission en non-valeur budget commune**

Suite à des poursuites sans effet et à des insuffisances d'actif, Monsieur le Trésorier Municipal demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget commune.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 1992.93 € sur le budget commune.

Les crédits seront pris sur le chapitre 65.

### **Délibération n°06/20102011 : Admission en non-valeur budget eau**

Suite à des poursuites sans effet et à des insuffisances d'actif, Monsieur le Trésorier Municipal demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget commune.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 17 185.39 € sur le budget eau.

Les crédits seront pris au chapitre 65 du budget eau 2011.

### **Délibération n°07/20102011 : Mensualisation des factures d'eau et d'assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la possibilité de bénéficier du prélèvement mensuel pour les factures d'eau et d'assainissement,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en place la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement. Monsieur le Maire explique qu'il appartient au SIVEER d'établir un plan de mensualisation avec les abonnés. Monsieur le Maire précise qu'il est néanmoins possible de conserver la facturation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Accepte la mise en place du prélèvement mensuel des factures d'eau et d'assainissement,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Délibération n°08/20102011 : Signature d'une convention avec le centre de gestion concernant l'intervention d'archivistes au sein de la commune**

Suite à la rencontre avec le service Archives du centre de gestion, il est proposé au Conseil Municipal de signer un contrat avec ce dernier comprenant l'intervention d'archivistes sur notre commune pendant une durée de 3 ans, à savoir 15 jours par an.

Cette intervention prendrait en compte l'élaboration et la rédaction d'outils de gestion, la formation du personnel, le rangement du local et le traitement de l'arriéré. Une formation serait de plus apportée à l'agent référent lors de la mise en place de la procédure.

Le tarif incluant ces prestations est de 200 € par jour soit 3 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ce contrat.

La somme sera inscrite au budget principal, sur le compte 611.

### **Délibération n°09/20102011 : Mise en œuvre des dispositions de l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 relatives aux transferts des pouvoirs de police spéciale des maires au président d'un EPCI à fiscalité propre**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la loi en matière de transfert de police à l'EPCI compétent.

Il rappelle également que la gestion des déchets a été transférée à la CCVVC tout comme l'accueil des gens du voyage.

Il a été évoqué en bureau des Maires que chaque commune garde sa compétence de police en matière de gestion des déchets, d'accueil des gens du voyage et d'assainissement.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil sa position sur ces différents points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande à ce que Monsieur le Maire garde son pouvoir de police spéciale en matière de gestion des déchets, d'accueil des gens du voyage et d'assainissement.

### **Délibération n°10/20102011 : Désignation de deux représentants pour la commission intercommunale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la loi en matière de révision des valeurs locatives des locaux professionnels prévue par la loi de finances rectificatives de 2010. En effet, les communautés de communes doivent constituer des commissions intercommunales des impôts directs locaux (CILD).

Cette nouvelle commission devra être créée avant le 31 décembre 2011 et ses membres devront être désignés avant le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Cette commission se substituera à partir de 2012 aux commissions communales des impôts directs des communes membres de la communauté de communes du Val vert du Clain dans les compétences suivantes :

- désignation des locaux type à retenir pour l'évaluation par comparaison aux locaux commerciaux
- émission d'un avis sur les évaluations foncières des locaux industriels et commerciaux, proposée par l'administration
- émission d'un avis en 2013 sur la proposition de révision des valeurs locatives des locaux commerciaux, émise par la commission départementale des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de désigner deux représentants pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les candidatures de Monsieur Gérard ANDRE et Madame Annick PLUMEREAU pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

**Délibération n°11/20102011 : Décision modificative n°2 Budget camping-Annule et remplace la délibération du 22 septembre 2011**

Il convient d'annuler la délibération relative à la dernière décision modificative du budget camping afin de prendre en compte les recettes supplémentaires mais également de rééquilibrer les différentes sections.

Chapitre/Compte	Recettes	Dépenses
Investissement		
C205 (chap 20)- OP0001		-100.00
C2158( chap21)- OP0001		-900.00
C2188(chap 21)- OP0001		-1000.00
CHAP 021	-2000.00	
Total	-2000.00	-2000.00
Fonctionnement		
Chapitre/Compte	Recettes	Dépenses
CHAP 023		-2000.00
C60611 (chap 011)		+600.00
C60613 (chap 011)		+200.00
C60632 (chap 011)		+1300.00
C6068(chap 011)		+3000.00
C6262 (chap 011)		+150.00
C6288 (chap 011)		+7600.00
C63512 (chap 011)		+150.00
C70668 (chap 70)	+ 11 000.00	
Total	+11 000.00	+11 000.00

**Délibération n°12 /20102011 : demande de subventions au pays pour les fonds leader et au CG 86 concernant l'installation d'un panneau en bois de présentation du circuit et des éléments patrimoniaux présents sur notre secteur**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est possible pour la commune de percevoir des subventions par le biais du pays pour financer la mise en place d'un panneau en bois sur le secteur afin de valoriser toute l'année le circuit de randonnée. Les taux d'aides financières envisageables pour la réalisation d'un panneau est de 75 % à 80 % du montant HT des travaux (leader : 55 %HT et CG86 : env. 20/25% HT) Le coût pour la commune serait inférieur à 500 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire ou, l'Adjoint délégué à déposer la demande de subvention auprès du Pays du Haut Poitou et du conseil général de la Vienne pour la réalisation de cette opération,
- Autorise Monsieur Le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération n° 13 /20102011 : Demande de subvention auprès du Haut Poitou pour les travaux de renforcement du réseau AEP du Trait de la Charbonnière**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de renforcement du réseau AEP du Trait de la Charbonnière. Ces travaux ont été englobés dans le fond de concours voirie de la communauté de communes du Val vert du Clain.

Le coût de l'opération s'élève à 59 038.00 € HT.

Monsieur Le Maire demande à la communauté de communes de solliciter une subvention, auprès du Pays du Haut Poitou.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire ou, l'Adjoint délégué, à solliciter la communauté de communes pour la demande de subvention auprès du Pays du Haut Poitou pour la réalisation de cette opération,
- Autorise Monsieur Le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération n° 14/20102011 : Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable de Beaumont St Cyr**

Monsieur Le Maire expose les faits concernant les travaux AEP de La Jonchère. En 2010, des travaux ont été réalisés pour un montant de 8328 € HT afin de prévoir une interconnexion exceptionnelle entre les réseaux d'eau de La Jonchère et St Cyr. Une convention doit être prise avec le SIAEP afin de fixer les modalités relatives au financement des travaux, ainsi que les modalités de fournitures, de comptage et de prix de vente d'eau entre les deux collectivités.

Le volume relevé sur le dispositif de comptage sera facturé à un prix de vente unique qui est fixé à 0.600 € HT/m3. Il évoluera chaque année à hauteur de l'évolution des tarifs votés par le SIVEER pour l'exploitation eau potable.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.

### **Délibération n° 15/20102011 : Modification de la dé libération relative à la vente de la parcelle de Puygremier section AR 759**

Monsieur Le Maire explique qu'une erreur matérielle implique de modifier la délibération relative à la vente de la parcelle de PUYGREMIER section AR 759 la parcelle étant vendue à Monsieur MOUATE Maxime et non à Monsieur MAXIME

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre une parcelle à Monsieur MOUATE de 131 m2 section AR 759 et de récupérer la parcelle de 75me section AR 409 prévu par l'alignement obligatoire mentionné dans le Plan d'Occupation des Sols.

Cette vente s'effectuera selon le prix fourni par les domaines, à savoir 20 €/m2 soit 1120 € en totalité.

### **Compte-rendu des commissions**

#### **Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire :**

Monsieur Louis REMBLIER informe l'Assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle AW 231 a été déposée en mairie. La commune souhaite utiliser son droit de préemption.

#### **Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances et à l'Intercommunalité :**

Monsieur Gérard ANDRE fait part à l'assemblée du compte-rendu de la réunion avec la Préfecture de la Vienne au sujet du devenir des syndicats.

Le comité de pilotage intercommunal relatif au CORDEE-TPE se réunira pour la première fois le 21 octobre 2011.

#### **Intervention de Madame Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie :**

Madame Françoise DEBIN informe l'assemblée du chantier de la Béliardière. Les travaux se déroulent normalement. Toutefois, certains automobilistes ne respectent pas la déviation mise en place.

Madame Françoise DEBIN fait un compte-rendu de la commission voirie du 29 septembre dernier :

- Trois abribus vont être installés (Nouzière, chemin d'Aillé et rue de Bellevue - face au château d'eau),
- Les travaux 2012 relatifs à la réfection de la voirie ont été proposés,

- Les zones de circulation à sécuriser ont été abordées. Des essais seront effectués à La Jonchère avec les plots de la DDT quand l'aménagement de la rue de l'église sera finalisé. A l'entrée de Dissay (D85) rue de la Ferrandière sera mise en place une zone de rétrécissement à l'essai.
- Le candidat retenu pour l'extension des réseaux (eau potable, eau pluviales et eau usées) rue des Bouleaux, est l'entreprise M'RY. Les travaux débuteront début 2012.

Madame DEBIN fait un point sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

-l'équipe travaille sur la phase « projet »,

-un plan de déplacements est actuellement à l'étude dans le cadre du PLU.

Une réunion aura lieu le 10 novembre à 20h30.

### **Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté**

Monsieur FRANCOIS présente un reportage vidéo, en avant-première, sur le dynamisme et le lien social à Dissay. Ce reportage sera mis en ligne sur le site Internet. D'autres suivront en fin d'année et en 2012.

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée de l'actualisation du site Internet. La mise à jour s'achève. Un travail reste à effectuer sur la rubrique « environnement et cadre de vie ».

Monsieur FRANCOIS rend compte à l'assemblée du passage du Consuel pour la mise en marche du panneau lumineux. La mise en service est prévue courant novembre.

Monsieur FRANCOIS fait part à l'assemblée de l'avancement du travail engagé sur l'ensemble des panneaux de signalétique. Des panneaux obsolètes ont été supprimés, notamment aux entrées de la commune et autour du cimetière. La commission communication étudie le remplacement de la signalétique sur l'ensemble de la commune. L'objectif est de renouveler tous ces panneaux sur une même période.

Concernant le CCJ, les jeunes élus avancent à grands pas sur leurs projets, qui seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Monsieur FRANCOIS rend compte à l'assemblée de l'actualisation du plan de Dissay. Une esquisse est en cours de réalisation. La commission communication étudiera ce fichier le 3 novembre prochain.

La commission communication se réunira également le 17 novembre, au sujet de la préparation du prochain « Dissay Les Echos ».

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée de l'inscription de la commune aux Trophées de la communication.



### **Madame Annick PLUMEREAU, Maire-Adjointe à l'Education et aux Solidarités :**

Madame Annick PLUMEREAU fait part à l'assemblée de la livraison de 20 logements aux Daumonts le 27 octobre prochain.

Madame PLUMEREAU informe l'Assemblée de l'avancé des travaux de l'école Paule Emile Victor.

Madame PLUMEREAU fait le point sur la participation des classes de CM1 et CM2 aux projets « Vienne et Moulière », organisé par l'ONF. Les enfants ont apprécié cette journée. Les frais de transport ont été pris en charge par la commune.

Madame PLUMEREAU fait savoir à l'Assemblée que le recrutement à l'adjoint du responsable du restaurant scolaire est en cours.

### **Intervention de Monsieur François ARANDA, Maire-Adjoint au Développement Economique :**

Monsieur François ARANDA rend compte à l'Assemblée des projets de la maison de Pays, du Benjamin et d'Atlas.

### **Monsieur Pierre BREMOND, Maire-Adjoint à l'Animation et la Vie Associative :**

Monsieur BREMOND fait part à l'Assemblée du projet développé par l'équipe de la médiathèque, avec l'aide de la bibliothécaire intercommunale. Une classe de l'école maternelle et une classe de l'école primaire participeront durant l'année scolaire à des ateliers proposés par la médiathèque sur le thème du voyage à travers les livres.

Monsieur BREMOND informe l'Assemblée que 4023 prêts ont été établis à la médiathèque depuis le début de l'année. Cela représente une moyenne de 10 emprunteurs et de 31 sorties de documents à chaque session d'ouverture de l'établissement.

Monsieur BREMOND fait un compte-rendu du contrôle réalisé par l'APAVE au camping municipal. La situation actuelle ne permet pas d'obtenir deux étoiles selon la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur en 2012. Des aménagements seront réalisés et des procédures vont être établies avant de demander un nouveau contrôle pour la classification de notre camping selon les nouvelles normes.

### **Questions diverses**

#### **Intervention de Denise KARAGUITCHEFF, conseillère municipale**

Madame KARAGUITCHEFF fait remarquer à l'assemblée, qu'il serait nécessaire d'élaguer les arbres rue des Lordières.

Madame KARAGUITCHEFF souligne qu'un panneau de signalétique a été retiré au carrefour rue du Stade.

## **Intervention d'Olivier POUZET, conseiller municipal**

Monsieur POUZET informe l'assemblée de nids de poule sur la voie romaine.

### **Rappel de dates**

- Fête du jeu de société : 28 octobre,
- Conseil Communal des Jeunes : 15 octobre et 4 novembre,
- Commission communication : 3 et 17 novembre,
- Conseil d'école de PEV : 4 novembre,
- Bal du Foot : 5 novembre,
- Conseil d'école Tony Lainé : 10 novembre,
- Commission environnement et cadre de vie : 10 novembre,
- Bal de la Fanfare : 19 novembre,
- Commission développement économique : 25 novembre,
- Salon des artistes amateurs : 27 novembre,
- Noël de l'Association des Parents d'Elèves : 10 décembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 décembre à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.